

Cyberlettre n°30 – 09 octobre 2009

Inscriptions scolaires en 1ère secondaire – Nouveau décret – La méthode.

L'Ufapec suit, depuis 2006, les travaux législatifs en matière de régulation d'inscription scolaire. Une écoute attentive des parents, des contacts nourris avec les directions et enseignants de l'enseignement catholique mais aussi une appréciable intégration des conclusions d'études belges et internationales sur le sujet nous ont permis de poser des observations, des recommandations et des orientations en cette matière.

Sur cette large base empirique et proche des réalités vécues par les parents, une analyse a été faite au niveau des objectifs, des incidences et conséquences (positives ou négatives).

Conformément à sa méthode de travail, et au [décret sur les Associations de Parents](#) qui consacre notre rôle de représentant officiel des parents du réseau catholique, la Ministre de l'enseignement, **Marie-Dominique SIMONET**, a entamé la **négociation en nous rencontrant**, au même titre que les autres partenaires de l'enseignement et des associations réputées. Très rapidement, nous serons conviés à un débat commun sur le sujet, pour ensuite négocier à proprement parler.

Nous n'agissons pas seuls. Nous sommes en contact permanent, tant avec la FAPEO et les associations centrées sur cette problématique, qu'avec nos partenaires de l'enseignement catholique.

Le dossier est hautement complexe et sensible. Les négociations seront certainement difficiles. Cela nécessite un maximum de sérénité. Aussi avons-nous décidé de ne pas communiquer ces informations pendant le processus de négociation, de manière à sauvegarder la nécessaire confiance entre les partenaires. Mais notre première note vous sera transmise ce vendredi 16 octobre au plus tard, jour du débat entre acteurs de l'enseignement, ouvert à la presse. La suite des négociations se passera dans la même discrétion de rigueur. Par la suite, nous ne manquerons pas de publier sous toutes les formes nécessaires (écrite, médiatique et électronique) le fruit des négociations.

Alors, soyez impatients de lire notre toute prochaine CYBERLETTRE sur le sujet.

Plus d'infos ? www.ufapec.be

Secrétariat UFAPEC : 010/420050 ; info@ufapec.be